

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les recensements du blé en vue de la répartition des farines

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 281-283

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__281_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

LES RECENSEMENTS DU BLÉ EN VUE DE LA RÉPARTITION DES FARINES

Dès la première année de guerre, l'Allemagne a procédé au recensement des céréales, afin d'en organiser sur des bases statistiques la répartition puis la consommation. On pensait que, dans ce pays d'administration sévère et méthodique, il serait possible de connaître exactement les quantités produites, les stocks et les besoins. Les mesures prises ont sans doute permis aux autorités de se faire une idée approximative de la situation alimentaire de l'Allemagne et d'atténuer, en les nivelant tant bien que mal, les privations causées par le déficit. Mais l'exactitude des renseignements n'en est pas

moins restée fort imparfaite soit au point de vue scientifique, soit au point de vue de l'application pratique. Le recensement des céréales dans l'hiver 1915-1916, par exemple, a démenti les conclusions optimistes inspirées par la première statistique de la récolte 1915, en sorte qu'il est devenu nécessaire de réduire au plus vite la ration de pain. Des erreurs analogues ont été commises dans les recensements de pommes de terre et du bétail.

Les déconvenues de ce genre ne sont pas nouvelles. M. Daniel Zolla et M. Marcel Marion (*Revue politique et parlementaire* de juin 1917), en particulier, ont signalé celles qu'avait causées la politique alimentaire de la Convention. Un ouvrage de 1824, *Des impôts et des charges du peuple*, par Louis de Boislandry, contient des données intéressantes sur les erreurs nuisibles des recensements effectués sous le premier Empire et sous la Restauration.

L'auteur avait une certaine expérience de ces questions. Comme propriétaire foncier, il s'était intéressé avec succès à la mise en valeur de terres naguère incultes; comme « marchand-banquier », d'autre part, il avait pris l'habitude de se placer au point de vue du commerce; à la Constituante, il avait combattu les émissions d'assignats dont il avait prédit la répercussion sur la cherté des « subsistances ».

Voici les passages dans lesquels il a rappelé certaines tentatives malheureuses de recensements agricoles. Ces extraits sont empruntés au chapitre XXXII, intitulé : *Augmentation du prix des grains dans les années de disette*.

« Il avait été fait, en 1811 et 1812, en vertu de licences du gouvernement, des envois de grains en Angleterre où les prix en étaient très élevés, sous la condition d'en convertir le produit en denrées coloniales, cotons, indigos, etc., sur lesquels Bonaparte, pour se procurer des ressources, avait établi des droits trois fois supérieurs à leur valeur. » La nouvelle de ces exportations de céréales fit craindre, d'abord dans les ports, puis dans l'ensemble du pays que le commerce n'épuisât les stocks. En réalité, l'opération ne portait que sur des quantités modérées : elle représentait 20 millions de francs à une époque où le blé valait en moyenne 16 francs l'hectolitre. Néanmoins la crainte de disette se transforma en panique et le gouvernement crut devoir remédier à la hausse des prix par « diverses mesures imitées de celles qui avaient été adoptées dans des temps antérieurs.... Il ordonna trois recensements successifs pour connaître les quantités de grains que les fermiers avaient dans leurs granges et dans leurs greniers; recensements toujours inutiles, et qui, répétés trois fois, donnèrent trois résultats différents et ne servirent qu'à redoubler les alarmes. » La réglementation établie sur la base de ces statistiques ressembla à celle des belligérants actuels. Il y eut des soupes populaires comme dans l'Allemagne de nos jours et « le prix des grains fut taxé, à l'exemple de la Convention, dans tous les marchés ». Malgré ces mesures, et même à cause d'elles, dit l'auteur, « le prix du blé s'éleva au delà de 60 francs l'hectolitre dans les départements fertiles qui environnent la capitale et qui l'approvisionnent; le pain fut vendu dans d'autres départements plus éloignés 60 et 75 centimes le demi-kilo. Le résultat définitif pour la France a été que le prix moyen du pain ayant doublé pendant les deux années 1811 et 1812, la consommation (1), qui est, année commune, de 1 milliard 500 millions, a dû s'élever pendant chacune de ces deux années à 3 milliards.

« Les tristes effets d'un système aussi vicieux étaient bien connus, les maux qu'il avait produits avaient frappé tous les esprits; ils avaient laissé des souvenirs si pénibles qu'on n'aurait jamais dû les oublier : cependant, cette leçon terrible fut perdue pour le gouvernement en 1816 et 1817.

« La récolte de 1816 avait été rentrée dans un temps pluvieux et défavorable; la qualité des grains en avait souffert, mais la quantité était très abondante, et il n'y avait certainement pas de disette. Il était facile au ministère de s'en assurer en consultant des propriétaires et des cultivateurs instruits dans tous les départements. Mal informé par des agents qui n'avaient pas pris des renseignements suffisants, il commit

(1) C'est-à-dire « les dépenses totales occasionnées par la consommation de pain pour l'ensemble de la France ».

les mêmes erreurs et adopta plusieurs des fausses mesures de 1811. Des recensements furent faits chez les fermiers dans toutes les communes; on oublia de nouveau que jamais les recensements n'avaient donné une connaissance même approximative des récoltes et des approvisionnements. Ces états infidèles, très inférieurs à la réalité, ayant alarmé le gouvernement, il fit faire par des commissaires des achats de grains dans les marchés de l'intérieur. On ne réfléchit pas que ces grains emmagasinés à Paris ou ailleurs n'étaient que des déplacements anticipés faits à grands frais et avec appareil, que les commerçants auraient fait à bien meilleur marché, sans causer la moindre sensation inquiétante parmi les peuples..... Les grains ne tardèrent pas à monter aux mêmes prix qu'en 1811 et 1812. La cherté se prolongea tant que les achats continuèrent, et dura près de deux ans. »

L'auteur cite une contre-épreuve curieuse qui eut lieu en 1820. L'année semblait devoir être des plus difficiles : les blés d'hiver avaient été gelés sur beaucoup de points; on redoutait la famine. Cependant le ministère laissa parfaitement libres les commerçants et agriculteurs. Ces derniers semèrent en mars des orges, des blés de printemps et quelques autres grains. La récolte qui en résulta suffit avec le reste des semailles antérieures à faire face aux besoins, si bien que la hausse des prix demeura très faible. En 1822, à la suite d'une sécheresse excessive, l'expérience fut renouvelée avec le même succès.

L'auteur en conclut que « les recensements n'avaient jamais produit d'autre effet que celui d'induire le gouvernement en erreur ». Il aurait pu ajouter que la statistique agricole serait susceptible de rendre quelques services lorsqu'on l'aurait perfectionnée et lorsqu'on aurait pris l'habitude de la consulter avec esprit critique en tenant compte des causes d'erreur qui parfois, surtout dans les périodes troublées, lui enlèvent beaucoup de sa signification.

E. B. D.
